

Pau, le 25 janvier 2023

Lettre ouverte

A l'attention de :

Monsieur le Président

Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques

OBJET : LES OUBLIES DU SEGUR

Monsieur le Président,

Nous sommes destinataires de nombreuses revendications concernant l'attribution du SEGUR pour TOUS, de la part des agents que vous avez écartés du Complément de Traitement Indiciaire (CTI). La colère est là.

Pour les organisations syndicales CGT, SUD et UNSA, trop d'agents de la Fonction publique territoriale œuvrant dans le secteur social et médico-social, sont encore écartés du dispositif dit « Ségur » et ne percevront aucune revalorisation salariale.

Pour notre intersyndicale, il est indispensable que l'ensemble des agents exerçants dans le social ou médico-social bénéficient d'une revalorisation, et cela quelle que soit la filière. Les services départementaux manquent déjà cruellement de professionnels sur ces secteurs et il faut revaloriser ces métiers afin de les rendre attractifs.

Dans l'attente d'une hypothétique évolution des textes au niveau national, il convient donc de rechercher au niveau du CD64 une compensation par le biais d'une prime, possibilité légalement ouverte au Conseil départemental 64 pour faire bénéficier les « agents écartés du SEGUR » d'une revalorisation équivalente.

Au sein du Conseil départemental, nous nous battons avec les agents, pour les OUBLIES, en exigeant :

- que le décret n° 2022-1497 du 30 novembre 2022 concernant le CTI soit interprété de la manière la plus large, en octroyant ce CTI à toutes celles et ceux qui doivent y avoir droit ;
- que le décret n° 2022-1498 du 30 novembre ouvrant le bénéfice d'une prime de 517 euros bruts par mois pour les médecins territoriaux soit appliqué sans délais à tous les médecins territoriaux du CD64 ;
- **qu'une prime d'un montant équivalent au CTI** soit versée à TOUS les personnels œuvrant dans le champ social et médico-social sans exception ;
- **qu'un dispositif de revalorisation soit étudié pour les assistants familiaux** qui, bien que très sollicités durant la pandémie, n'ont eu aucun retour sur leur engagement et ne peuvent prétendre ni au CTI, ni à des primes.

Nous vous demanderons lors du Comité Social Territorial du vendredi 27 janvier que le SEGUR soit mis, sans délai, à l'ordre du jour du dialogue social pour en débattre.

Au niveau national, ces revendications continuent d'être fortement portées afin de rendre obligatoire le Complément de Traitement Indiciaire (CTI) pour TOUS les agents du SOCIAL et MEDICO-SOCIAL, TOUS !

Dans l'attente d'être reçus, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de nos salutations distinguées.

Pour la CGT CD64

Sandra PEREIRA-OSTANEL

Pour SUD CD64

Marie-Ange BERTHELEMY

Pour UNSA CD64

Pierre COMETS